



Route de Chêne 41b - CH 1208 Genève - Tél. 022/340 71 11 - Fax 022/344 71 92 - www.kultura.ch

Assemblée Constituante
Case postale 3919
1211 Genève 3

Genève, le 23 mars 2011

Concerne : Consultation sur l'avant-projet

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Maison kultura se réjouit de votre initiative de mener une consultation au sujet de l'avant-projet. Notre Fédération qui regroupe une soixantaine d'associations de tous les continents profite de cette occasion pour réitérer nos requêtes déjà introduites auprès de vos services.

Pour rappel, il convient de noter que nous sommes l'un des initiateurs de la pétition déposée par la Coordination Vivre et nous participons à cette dynamique associative qui parle au nom de plusieurs migrant-e-s œuvrant pour cette ville sans avoir l'opportunité de parler.

Au travers de son histoire, le canton de Genève a su créer les conditions d'une prospérité économique qui constitue l'un de ses atouts. Cette prospérité a été atteinte et maintenue, entre autre, grâce à la main d'œuvre et nombreux savoir-faire de sa population migrante.

Pour tout son apport à ce canton et au moment où le canton rédige sa nouvelle constitution, la Fédération suggère que le Canton puisse avoir un regard reconnaissant et positif en intégrant ce qui suit :

1. Préambule

La Fédération est très favorable à l'introduction d'un préambule dans la nouvelle constitution. Il est donc demandé que dans ce préambule du texte fondateur, une phrase valorisant les contributions historiques des immigrés, soit introduite.

2. Droits politiques

Des milliers d'étrangers résidents à Genève, parfois avec des enfants devenus Suisses, sont restés étrangers pour plusieurs raisons. Cependant, ils participent convenablement à la dynamique associative et citoyenne, payent leurs impôts et factures et n'ont aucun ennui avec la justice. Il nous paraît évident que ces femmes et ces hommes sont des bon-ne-s citoyen-ne-s. Pourtant, on refuse de leur reconnaître cette qualité parce qu'ils ne sont pas naturalisés. Il est déjà démontré qu'un des meilleurs moyens de faciliter l'intégration des étrangers passe par la participation à la vie de la cité, à la décision collective. Cette action citoyenne collective passe

aussi par le vote. C'est pour cette raison que nous recommandons que le droit de vote et d'éligibilité des étrangers résidents de longue date soit élargi au niveau cantonal. L'octroi de ce droit corrige une certaine injustice qui fait de ces citoyen-ne-s paisibles des citoyen-ne-s d'une catégorie inférieure.

Par ailleurs, une nouvelle constitution élaborée au 21ème siècle doit veiller à ne pas contribuer à une régression de certaines avancées déjà réalisées. C'est à ce titre que nous faisons remarquer que la constitution actuelle octroie déjà aux étrangers le droit d'être juges prud'hommes. L'absence de ce droit dans l'avant projet nous semble être une réelle régression. Nous souhaitons que la nouvelle constitution intègre ce droit.

3. La dimension multiculturelle

Au moment de rédiger sa nouvelle Constitution, et au regard de son passé marqué par un profond métissage, Genève doit asseoir durablement l'approche relative à la promotion de la diversité. De ce fait, nous estimons que la constitution devrait reconnaître la dimension multiculturelle de Genève et donner à l'Etat la possibilité de promouvoir une politique permettant à la société de parvenir à une vraie co-intégration de la population genevoise et une vraie cohésion sociale.

Dans l'attente de vos nouvelles, Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Fédération Maison Kultura
NSASA Didier
Coordinateur